



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La préfète

Arrêté du - 7 NOV. 2022

n°

portant inscription au titre des monuments historiques,  
des anciens Bains-douches de THOUARS (Deux-Sèvres)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

**VU** le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

**VU** le décret en date du 27 mars 2019, portant nomination de Mme Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté en date du 15 janvier 2021, portant nomination de Mme Maylis Descazeaux, directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** les autres pièces produites et jointes au dossier :

- la demande de protection au titre des monuments historiques, de la part de la commune de THOUARS (Deux-Sèvres), propriétaire, en date du 17 mai 2021,
- le procès-verbal de la délégation de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 6 avril 2021,
- le procès-verbal de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 19 mai 2022,

**VU** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) entendue en sa séance du 19 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que les anciens Bains-douches de THOUARS (Deux-Sèvres) présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de leur état de conservation, de leur rareté dans le corpus régional et de celui de leur architecte, Louis Lablaude ;

**ARRÊTE**


**Article premier :** Sont inscrits, en totalité, au titre des monuments historiques, les anciens Bains-douches de THOUARS (Deux-Sèvres), sur la parcelle n° 72, d'une contenance de 03a 65ca ; figurant au cadastre de la commune, section BN, comme il est indiqué sur le plan ci-joint, et appartenant à la commune de THOUARS (Deux-Sèvres), identifiée sous le numéro SIREN 200 084 267 ; celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune, propriétaire, et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3** : La Directrice régionale des affaires culturelles et le Secrétaire général pour les affaires régionales sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

21 NOV. 2022

**POUR AMPLIATION**

  
Le Conseiller Régional  
des Monuments Historiques adjoint  
Christophe BOUREL LE GUILLOUX

Bordeaux, le 7 NOV. 2022

La préfète de Région

  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Deux-Sèvres  
THOUARS  
Anciens bains-douches  
Inscription au titre des monuments historiques  
Emprise

